

# ***BANQUE DE TUNISIE***

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL - 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS  
R.C N° B1105941996 - MF 000120 H/P/M/000

## **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015**

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 17 Juin 2015 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2014,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- Distribution des bénéfices
- Réaffectation des réserves spéciales
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2015-2017
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités règlementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

**P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



## BANQUE DE TUNISIE

### Projet de Résolutions AGO du 17/06/2015 relative à l'exercice 2014

#### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2014, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

#### **Deuxième résolution :**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2014, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice 2014	:	87.677.456 D
▶ Report antérieur	:	480.534 D

---

Total: **88.157.990 D**

#### **Répartition :**

▶ Réserve pour réinvestissements exonérés	:	59.202.607 D
▶ Report à nouveau	:	28.955.383 D

---

Total : **88.157.990 D**

#### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires des dividendes au titre des bénéfices antérieurs à 2014 pour un montant de 45.000.000 dinars, soit 0,300 dinars par action.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les réserves arrêtées au 31 décembre 2013 et sera mis en paiement à partir du 26 juin 2015.



**Quatrième résolution :**

*La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2008, pour un montant de 2.664.280 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de réserves de prévoyance.*

**Cinquième résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2015-2016-2017) les mandats d'administrateur de : Mme Henda EL FEKIH, M. Aziz MEBAREK, M. Zouhair KHARRAT, Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et ASTREE.*

*Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.*

**Sixième résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités règlementaires au titre de l'exercice 2015 à trois cent cinquante mille dinars par an (350.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.*

**Septième résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une durée de trois ans (2015-2016-2017) les mandats des commissaires aux comptes :*

*Cabinet AMC Ernst & Young, représenté par Monsieur Noureddine Hajji*

*Cabine M.S.Louzir Deloitte, représenté par Monsieur Mohamed Louzir*

*Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017*

**Huitième résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*